



## Principales décisions du conseil communal

Séance du 7 novembre 2022

### Affaires générales

- La Ville, dans le cadre des charges d'urbanisme du quartier Matexi, va recevoir un espace non aménagé permettant d'installer une crèche de 28 places. Le conseil communal a approuvé la candidature de la Ville pour obtenir un subside de l'ONE pour l'aménagement et l'équipement de cette nouvelle crèche.

### Energie

- Le conseil a approuvé un marché de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente à l'Espace 2000. Le montant du marché est estimé à 74.899 € TVAC.

### Environnement

- Les villes et communes ont l'obligation de couvrir tous les coûts relatifs à l'enlèvement et au traitement des déchets ménagers par les recettes de la taxe et de la vente des sacs poubelle. Ce rapport de couverture des coûts par les recettes, qu'on appelle le coût-vérité, doit se situer dans une fourchette allant de 95 à 110 %. Les taux de taxation et de vente des sacs doivent donc être fixés en fonction des coûts estimés pour l'année suivante. Le conseil a approuvé le coût-vérité estimé pour l'année 2023 à 105%.

### Finances

- Le conseil communal a approuvé une série de taxes aux taux inchangés pour l'année 2023 : les taxes sur les déchets restent aux mêmes taux ; l'additionnel à l'IPP (7,5 %) et au précompte immobilier (2200 centimes) sont inchangés et la taxe salubrité reste identique (30 €).
- Le conseil modifie les taxes suivantes : le stationnement en zone bleue reste gratuit mais sera taxé à hauteur de 30 € si on ne respecte pas le port du disque pour la durée précisée ; les raccordements aux égouts seront taxés à hauteur de 250 € ; l'inhumation dans un cimetière de Genappe d'une personne non domiciliée chez nous coûtera la somme de 200 € ; les documents d'identité restent à 10 € pour les enfants mais passent à 30 € pour les adultes en raison d'une augmentation du coût de fabrication demandé par le Fédéral. Les documents délivrés en urgence passent à 145 et 160 €.
- Le conseil communal a approuvé de nouvelles taxes : le prix du permis de détention d'un animal de compagnie est fixé à 5 € et la licence pour l'exploitation d'un service de taxi est octroyée moyennant une taxe de 600 € par véhicule.

### Secrétariat communal

- Le conseil communal approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale des intercommunales IPFBW et Bataille de Waterloo 1815.
- Le conseil a acté la démission de M. Benoît Moreau à l'assemblée générale de l'intercommunale IMIO et désigné M. Bernard Löwenthal pour le remplacer.

## Travaux

- Le conseil a approuvé le marché de travaux pour l'installation de 2 nouveaux paniers de basket relevables à la salle omnisport de Genappe – le montant est estimé à 40.000 € TVAC.
- Le conseil a approuvé un marché de travaux pour la rénovation des toitures de l'ancienne maison communale de Baisy-Thy et du réfectoire de l'école de Baisy-Thy avec un subside Ureba. Le montant des travaux est estimé à 129.146 € TVAC.